



Institut National Polytechnique
Félix HOUPHOUËT-BOIGNY



CONSULTATION POUR ACQUISITION DE MATERIEL ROULANT POUR LE CENTRE D'EXCELLENCE AFRICAIN MINES ET ENVIRONNEMENT MINIER (CEA MEM)

Consultation Limitée N° LF 01/INP HB/CEA MEM/23

PROPOSITION EMAF

OFFRE TECHNIQUE

ORIGINALE

Septembre 2023

AGENDA

OFFRES TECHNIQUES

1/ Image du véhicule

2/ Caractéristiques techniques proposées

3 / La lettre de soumission de l'offre

4/ Formulaire de renseignement sur EMAF

OFFRES TECHNIQUES

1/ Image du véhicule



FOTON VIEW CS1 – BUS 16 PLACES

2/ Caractéristiques techniques proposées

Marque	VIEW CS2
Type	BJ6549B1PDA-A
Corps	Grande caisse et toit haut
Porte arrière	Porte dérobée
Porte coulissante	Porte coulissante unique
Modèle(CUMMINS)	F2.8
Type de carburant	Diesel
Puissance	96/3600
Couple (N · m / tr / min)	280/(1400~3000)
Déplacement (ml)	2780
Transmission	5MT
Dimensions extérieures (mm	5380×1920×2285
Empattement (mm)	311
Masse totale (kg)	3400
Masse à vide (kg)	2255
Capacité (par personnes)	16
Disposition des sièges	3+3+3+3+4

3/: Lettre de soumission de l'offre

Date : 27 / 09 / 2023

Avis de consultation numéro : **LF 01/INP HB/CEA MEM/23**

À : EMAF

Nous, les soussignés attestons que :



- a) Nous avons examiné le dossier de consultation, y compris l'additif/ les additifs numéros : *(insérer les numéros et date d'émission de chacun des additifs le cas échéant)* ; et n'avons aucune réserve à leur égard ;

Nous nous engageons à livrer les fournitures ci-après conformément au dossier de consultation et au délai d'exécution spécifié à l'article E0.7 des données d'évaluation des offres : Acquisition de matériel roulant pour le Centre Africain Mines et Environnement Minier (CEA MEM)

- b) *(Préciser l'objet de la consultation)*

- c) Le prix total de notre offre, hors rabais offerts à la clause (d) ci-après est de :

- montant de l'offre en chiffres hors T.V.A. **42 000 000 F CFA** ;
- montant de la T.V.A. en chiffres au taux de 18 % **7 560 000 F CFA** ;
- montant de l'offre en chiffres T.T.C : **49 560 000 F CFA** ;
- montant de l'offre en lettres : **Quarante Neuf Millions Cinq Cent Soixante Mille Francs CFA**, Toutes Taxes Comprises.

- d) Les rabais offerts et les modalités d'application desdits rabais sont les suivants :

(Indiquer en détail les rabais offerts, le cas échéant, s'ils s'appliquent)

(Indiquer aussi en détail la méthode qui sera utilisée pour appliquer les rabais offerts, le cas échéant)

- e) Notre offre demeurera valide pendant la période requise à l'article E0.6 des données d'évaluation des offres à compter de la date limite fixée pour la remise des offres.
- f) Notre candidature, ainsi que celle de tous sous-traitants ou fournisseurs intervenant en rapport avec une quelconque partie du contrat, ne tombent pas sous les conditions de sanction ou d'exclusion de l'article E0.1 des données d'évaluation des offres.
- g) Nous nous engageons à ne pas octroyer ou promettre d'octroyer à toute personne intervenant à quelque titre que ce soit dans la procédure de passation du marché un avantage indu, pécuniaire ou autre, directement ou par des intermédiaires, en vue d'obtenir le marché.
- h) Il est entendu que la présente offre, et votre acceptation écrite de ladite offre figurant dans la notification d'attribution du marché que vous nous adresserez tiendra lieu de contrat entre nous, jusqu'à ce qu'un marché formel soit établi et signé.

Nom YOUN Stanislas

En tant que Responsable Commercial

Signature et cachet


EMAF
01 BP 5801 ABIDJAN 01
Tél. 20 32 15 74
01 05 82 33 53

Ayant pouvoir à signer l'offre pour et au nom de EMAF

En date du : 27 / 09 / 2023.



VI/ Formulaire de renseignements sur le candidat

Date : 27 / 09 / 2023

Avis de consultation numéro : *LF 01/INP HB/CEA MEM/23*

1. Nom du candidat : EMAF
2. Numéro d'Identification des Entreprises : CI-ABJ-1984-A-85.388 Date de création de l'entreprise : 1985
3. Boîte postale et numéro de téléphone de l'entreprise : 01 BP 1640 ABJ 01 / Tel : (+225) 07 09 31 75 21
- 4. Renseignement sur le représentant dûment habilité du candidat : Nom : YOUN Stanislas Adresse : 01 BP 1640 ABJ 01 Téléphone/Fac-similé : (+225) 07 09 31 75 21 Fonction : Responsable Commercial Adresse électronique : younstanislas@gmail.com

**CONSULTATION POUR ACQUISITION DE MATERIEL
ROULANT POUR LE CENTRE D'EXCELLENCE AFRICAIN
MINES ET ENVIRONNEMENT MINIER (CEA MEM)**

Consultation Limitée N° LF 01/INP HB/CEA MEM/23

PROPOSITION EMAF

OFFRE FINANCIERE

ORIGINALE

Septembre 2023

AGENDA

OFFRES FINANCIERES

1/ le bordereau des prix unitaires

2/ Le devis quantitatif et estimatif

3/ Le calendrier de livraison

4/ Pouvoir habilitant EMAF

Annexe

OFFRES FINANCIERES

1/ Bordereaux des prix unitaires

Date : 27 / 09 / 2023

Avis de consultation numéro : *LF 01/INP HB/CEA MEM/22*

Numéro d'ordre	Désignation	Quantités	Montant en chiffres en F CFA	Montant en lettres en F CFA
1	FOTON VIEW CS1 – BUS 16 PLACES	1	42 000 000	Quarante Deux Millions

Nom du candidat : EMAF

 **EMAF**
BP 5801 ABIDJAN 01
Tél: 20 32 15 74
Ced: 05 80 55 40 / 07 55 43 53

Signature

  

2/ Formulaire de Devis Quantitatif et Estimatif

Numéros d'ordre	Désignations	Quantités	Unités	Prix unitaires en F. CFA	Prix totaux en F. CFA
1	FOTON VIEW CS1 – BUS 16 PLACES	1	U	42 000 000	42 000 000
Prix total Hors TVA					42 000 000
TVA : 18%					7 560 000
Prix total TTC					49 560 000

  



E.M.A.F

Entreprise Multi-Services Assy & Fils

Vente de véhicules – Pneumatique – Entretien – Fournitures de Bureau

DATE	26/09/2023	
CLIENT	CENTRE D'EXCELLENCE AFRICAIN MINES ET ENVIRONNEMENT MINIER (CEA-MEM)	
Téléphone	(225) 27 30 64 66 66	
E-mail	polytec@inph.ci	
N°	EMAF001-A	

OBJETS : FACTURE PROFORMA

N°	DESIGNATION	Qte	PRIX UNITAIRES	MONTANT
01	<u>FOTON VIEW CS1-BUS 16 PLACES</u>	01	42 000 000	42 000 000
MONTANT HT				42 000 000
TVA 18%				7 560 000
MONTANT TTC				49 560 000

Arrêtée la présente facture à la somme de : **Quatre millions cinq cent soixante mille francs CFA.**

LA DIRECTION

E M A F

01 BP 5801 ABIDJAN 01

Tél. 29 32 15 74

Cel: 05 80 55 46 / 07 55 43 59

Siège Social Abidjan Plateau, au capital de 2.000.000, 01 BP 5801 Abidjan 01, RC N°

85388 / CC N° 95 10003 – D Tél. : 20 32 15 74 / 05 80 55 46/ 07 55 43 59 E-mail :

entrepriseemaf@yahoo.fr Régime d'imposition : REEL SIMPLIFIE

Centre d'imposition : Abidjan Plateaux II

3/ Calendrier de livraison

Date : 27 / 09 / 2023

Avis de consultation numéro : *LF 01/INP HB/CEA MEM/22*

Numéro d'ordre	Désignation	Date de livraison au plus tôt proposée par l'autorité contractante	Date de livraison au plus tard proposée par l'autorité contractante
1	FOTON VIEW CS1 – BUS 16 PLACES	45 jours	30 jours



E.M.A.F

Entreprise Multi-Services Assy & Fils

Concessionnaire automobile-Tous Travaux Bâtiments – Génie Civil – Entretien – Fourniture diverses

4/ POUVOIRS HABILITANT DU SOUMISSIONNAIRE

Je soussigné M/Mme ASSY Yvonne Gérante EMAF donne pouvoir à YOUN Stanislas Responsable Commercial pour signer tout document concernant EMAF 01 BP 1640 ABJ 01 dans le cadre de la consultation numéro LF 01/INP HB/CEA MEM/23 relatif à Acquisition de Matériel Roulant pour le Centre d'Excellence Africain Mine et Environnement Minier (CEA MEM).

En foi de quoi je lui délivre la présente habilitation pour servir et valoir ce que de droit.

Fait à Abidjan le, 27 / 09 / 2023

Signature et Cachet

EMAF
01 BP 5801 ABIDJAN 01
Tél: 20 32 15 74
Cot: 05 80 55 46 / 07 55 43 53

Siège Social Abidjan Plateau, au capital de 2.000.000, 01 BP 5801 Abidjan 01, RC N° 85388 /CC N° 95
10003 – D Tél. : 20 32 15 74 / 05 80 55 46/ 07 55 43 59 E-mail : entrepriseemaf@yahoo.fr Régime
d'imposition : REEL SIMPLIFIE
Centre d'imposition : Abidjan Plateaux II

Annexe

Déclaration d'intégrité, d'éligibilité et de responsabilité environnementale et sociale

Intitulé de l'offre ou de la proposition **Acquisition de matériel roulant**(le "Marché")

A : **Centre d'Excellence Africain Mines et Environnement Minier (CEA MEM)** (le "Maître d'Ouvrage")

1. Nous reconnaissons et acceptons que l'Agence Française de Développement (l'"AFD") ne finance les projets du Maître d'Ouvrage qu'à ses propres conditions qui sont déterminées par la Convention de Financement qui la lie directement ou indirectement au Maître d'Ouvrage. En conséquence, il ne peut exister de lien de droit entre l'AFD et notre entreprise, notre groupement, nos fournisseurs, entrepreneurs, consultants et sous-traitants. Le Maître d'Ouvrage conserve la responsabilité exclusive de la préparation et de la mise en œuvre du processus de passation des marchés et de leur exécution. Selon qu'il s'agit de marchés de travaux, de fournitures, d'équipements, de prestations intellectuelles (consultants) ou d'autres prestations de services, le Maître d'Ouvrage peut également être dénommé Client ou Acheteur.
2. Nous attestons que nous ne sommes pas, et qu'aucun des membres de notre groupement, ni de nos fournisseurs, entrepreneurs, consultants et sous-traitants, n'est dans l'un des cas suivants :
 - 2.1 Être en état ou avoir fait l'objet d'une procédure de faillite, de liquidation, de règlement judiciaire, de sauvegarde, de cessation d'activité, ou être dans toute situation analogue résultant d'une procédure de même nature ;
 - 2.2 Avoir fait l'objet :
 - a) D'une condamnation prononcée depuis moins de cinq ans par un jugement ayant force de chose jugée dans le pays de réalisation du Marché, pour fraude, corruption ou tout délit commis dans le cadre de la passation ou de l'exécution d'un marché (dans l'hypothèse d'une telle condamnation, nous disposons de la possibilité de joindre à la présente Déclaration d'Intégrité les informations complémentaires qui permettraient de considérer que cette condamnation n'est pas pertinente dans le cadre du Marché) ;
 - b) D'une sanction administrative prononcée depuis moins de cinq ans par l'Union Européenne ou par les autorités compétentes du pays dans lequel nous sommes établis, pour fraude, corruption ou tout délit commis dans le cadre de la passation ou de l'exécution d'un marché (dans l'hypothèse d'une telle sanction, nous pouvons joindre à la présente Déclaration d'Intégrité les informations complémentaires qui permettraient de considérer que cette sanction n'est pas pertinente dans le cadre du Marché) ;
 - c) D'une condamnation prononcée depuis moins de cinq ans par un jugement ayant force de chose jugée, pour fraude, corruption ou pour tout délit commis dans le cadre de la passation ou de l'exécution d'un marché financé par l'AFD ;
 - 2.3 Figurer sur les listes de sanctions financières adoptées par les Nations Unies, l'Union Européenne et/ou la France, notamment au titre de la lutte contre le financement du terrorisme et contre les atteintes à la paix et à la sécurité internationales ;
 - 2.4 Avoir fait l'objet d'une résiliation prononcée à nos torts exclusifs au cours des cinq dernières années du fait d'un manquement grave ou persistant à nos obligations contractuelles lors de l'exécution d'un marché antérieur, sous réserve que cette sanction n'ait pas fait l'objet d'une contestation de notre part en cours ou ayant donné lieu à une décision de justice infirmant la résiliation à nos torts exclusifs ;
 - 2.5 N'avoir pas rempli nos obligations relatives au paiement de nos impôts selon les dispositions légales du pays où nous sommes établis ou celles du pays du Maître d'Ouvrage ;
 - 2.6 Être sous le coup d'une décision d'exclusion prononcée par la Banque Mondiale et figurer à ce titre sur la liste publiée à l'adresse électronique <http://www.worldbank.org/debar> (dans l'hypothèse d'une telle décision d'exclusion, nous pouvons joindre à la présente Déclaration

d'Intégrité les informations complémentaires qui permettraient de considérer que cette décision d'exclusion n'est pas pertinente dans le cadre du Marché) ;

- 2.7 Avoir produit de faux documents ou s'être rendu coupable de fausse(s) déclaration(s) en fournissant les renseignements exigés par le Maître d'Ouvrage dans le cadre du présent processus de passation et d'attribution du Marché.
3. Nous attestons que nous ne sommes pas, et qu'aucun des membres de notre groupement ni de nos fournisseurs, entrepreneurs, consultants et sous-traitants, n'est dans l'une des situations de conflit d'intérêt suivantes :
 - 3.1 Actionnaire contrôlant le Maître d'Ouvrage ou filiale contrôlée par le Maître d'Ouvrage, à moins que le conflit en découlant ait été porté à la connaissance de l'AFD et résolu à sa satisfaction.
 - 3.2 Avoir des relations d'affaires ou familiales avec un membre des services du Maître d'Ouvrage impliqué dans le processus de passation du Marché ou la supervision du Marché en résultant, à moins que le conflit en découlant ait été porté à la connaissance de l'AFD et résolu à sa satisfaction ;
 - 3.3 Contrôler ou être contrôlé par un autre soumissionnaire ou consultant, être placé sous le contrôle de la même entreprise qu'un autre soumissionnaire ou consultant, recevoir d'un autre soumissionnaire ou consultant ou attribuer à un autre soumissionnaire ou consultant directement ou indirectement des subventions, avoir le même représentant légal qu'un autre soumissionnaire ou consultant, entretenir directement ou indirectement des contacts avec un autre soumissionnaire ou consultant nous permettant d'avoir et de donner accès aux informations contenues dans nos offres ou propositions respectives, de les influencer, ou d'influencer les décisions du Maître d'Ouvrage ;
 - 3.4 Être engagé pour une mission de prestations intellectuelles qui, par sa nature, risque de s'avérer incompatible avec nos missions pour le compte du Maître d'Ouvrage ;
 - 3.5 Dans le cas d'une procédure ayant pour objet la passation d'un marché de travaux, fournitures ou équipements :
 - a) Avoir préparé nous-mêmes ou avoir été associés à un consultant qui a préparé des spécifications, plans, calculs et autres documents utilisés dans le cadre de la procédure de passation du Marché ;
 - b) Être nous-mêmes, ou l'une des firmes auxquelles nous sommes affiliées, recrutés, ou devant l'être, par le Maître d'Ouvrage pour effectuer la supervision ou le contrôle des travaux dans le cadre du Marché.
4. Si nous sommes un établissement public ou une entreprise publique, pour participer à une procédure de mise en concurrence, nous certifions que nous jouissons d'une autonomie juridique et financière et que nous sommes gérés selon les règles du droit commercial.
5. Nous nous engageons à communiquer sans délai au Maître d'Ouvrage, qui en informera l'AFD, tout changement de situation au regard des points 2 à 4 qui précèdent.
6. Dans le cadre de la passation et de l'exécution du Marché :
 - 6.1 Nous n'avons pas commis et nous ne commettrons pas de manœuvre déloyale (action ou omission) destinée à tromper délibérément autrui, à lui dissimuler intentionnellement des éléments, à surprendre ou vicier son consentement ou à lui faire contourner des obligations légales ou réglementaires et/ou violer ses règles internes afin d'obtenir un bénéfice illégitime.
 - 6.2 Nous n'avons pas commis et nous ne commettrons pas de manœuvre déloyale (action ou omission) contraire à nos obligations légales ou réglementaires et/ou nos règles internes afin d'obtenir un bénéfice illégitime.
 - 6.3 Nous n'avons pas promis, offert ou accordé et nous ne promettrons, offrirons ou accorderons pas, directement ou indirectement, à (i) toute Personne détenant un mandat législatif, exécutif,

administratif ou judiciaire au sein de l'Etat du Maître d'Ouvrage, qu'elle ait été nommée ou élue, à titre permanent ou non, qu'elle soit rémunérée ou non et quel que soit son niveau hiérarchique, (ii) toute autre Personne qui exerce une fonction publique, y compris pour un organisme public ou une entreprise publique, ou qui fournit un service public, ou (iii) toute autre Personne définie comme agent public dans l'Etat du Maître d'Ouvrage, un avantage indu de toute nature, pour lui-même ou pour une autre personne ou entité, afin qu'il accomplisse ou s'abstienne d'accomplir un acte dans l'exercice de ses fonctions officielles.

- 6.4 Nous n'avons pas promis, offert ou accordé et nous ne promettons, offrirons ou accorderons pas, directement ou indirectement, à toute Personne qui dirige une entité du secteur privé ou travaille pour une telle entité, en quelque qualité que ce soit, un avantage indu de toute nature, pour elle-même ou pour une autre Personne ou entité, afin qu'elle accomplisse ou s'abstienne d'accomplir un acte en violation de ses obligations légales, contractuelles ou professionnelles.
- 6.5 Nous n'avons pas commis et nous ne commettons pas d'acte susceptible d'influencer le processus de passation du Marché au détriment du Maître d'Ouvrage et, notamment, aucune pratique anticoncurrentielle ayant pour objet ou pour effet d'empêcher, de restreindre ou de fausser le jeu de la concurrence, notamment en tendant à limiter l'accès au Marché ou le libre exercice de la concurrence par d'autres entreprises.
- 6.6 Nous-mêmes, ou l'un des membres de notre groupement, ou l'un des sous-traitants n'allons pas acquérir ou fournir de matériel et n'allons pas intervenir dans des secteurs sous embargo des Nations Unies, de l'Union Européenne ou de la France.
- 6.7 Nous nous engageons à respecter et à faire respecter par l'ensemble de nos sous-traitants les normes environnementales et sociales reconnues par la communauté internationale parmi lesquelles figurent les conventions fondamentales de l'Organisation Internationale du travail (OIT) et les conventions internationales pour la protection de l'environnement, en cohérence avec les lois et règlements applicables au pays de réalisation du Marché. En outre, nous nous engageons à mettre en œuvre les mesures d'atténuation des risques environnementaux et sociaux lorsqu'elles sont indiquées dans le plan de gestion environnementale et sociale fourni par le Maître d'Ouvrage.
7. Nous-mêmes, les membres de notre groupement, nos fournisseurs, entrepreneurs, consultants et sous-traitants, autorisons l'AFD à examiner les documents et pièces comptables relatifs à la passation et à l'exécution du Marché et à les soumettre pour vérification à des auditeurs désignés par l'AFD.

Nom : YOUN Stanislas En tant que : Responsable Commercial

Dûment habilité à signer pour et au nom de¹ :EMAF

Signature :


EMAF
01 BP 5801 ABIDJAN 01
Tél: 20 32 15 74
Cot: 05 80 66 48 / 07 35 13 53

En date du : 27 / 09 / 2023

¹ En cas de groupement, inscrire le nom du groupement. La personne signant l'offre, la proposition ou la candidature au nom du soumissionnaire, le consultant ou le candidat joindra à celle-ci le pouvoir confié par le soumissionnaire, le consultant ou le candidat.